

Demande de crédits complémentaires
au budget de fonctionnement 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le mardi 29 avril 2025. Sa composition était la suivante :

Président :	Rémy Enga Luye	PSIG
Rapporteur :	Nader Donzel	Forum
Membres présents :	Pierre Dufay de Lavallaz, Yasmina Sandoz (visioconférence)	Les Vert-e-s
	Jean-Claude Merminod	UDC
	Basile Bischoff, Frédérique Landry-Reeb	PLR+ID
	Michel Haradhun	Forum
Membres excusés :	Pavle Velkov	Forum
	Daniel Gonzales	PSIG

La commission remercie la présence de M. Christian Maeder (Syndic), Mme Pascale Manzini (Activités sociales et scolaires, Accueil de jour, Aînés, Logement), Mme Sylvie Pittet Blanchette (Culture, Jeunesse, Sports, Intégration, Eglises), M. Germain Schaffner (Travaux publics, Infrastructures, Espaces publics, Environnement, Systèmes d'information), Monsieur Jean-Louis Radice (Urbanisme, Mobilité, Constructions, Cadastre) et Monsieur Cédric Bays (Boursier communal).

Les postes ont été revus et discutés séquentiellement :

N° de ligne	Remarques
1	Les frais d'expertise pour la mise en place d'un système de gestion et de communication de crise ne s'étendront pas au-delà de 2025.
3	Ces frais sont liés à la formation du personnel des réfectoires.
11	La périodicité des contrôles OIBT est de 10 à 15 ans.

Demande de crédits complémentaires
au budget de fonctionnement 2025

N° de ligne	Remarques
13	<p>Il s'agit là d'une augmentation de 10% du budget alloué, ce qui est considérable.</p> <p>Cette augmentation de coût est partiellement liée à l'implémentation pilote de la demande dynamique de transport (Transport A la Demande ou TAD) sur la commune d'Ecublens. Le projet pilote d'essai du TAD, qui devait démarrer en mai, démarrera vraisemblablement cet été. L'allocation du coût se fait pour 2/3 sur le nombre de kilomètres couverts et pour 1/3 sur la population des communes respectives faisant partie du projet pilote.</p> <p>Un commissaire se demande s'il est possible de distinguer l'utilisation par étudiant vs résidents, mais cela n'est le cas.</p> <p>A la demande de la Commission des Finances, et dans le but d'une meilleure compréhension des coûts d'exploitation du TAD, les montants respectifs alloués pour le projet pilote TAD d'une part et pour l'adaptation des lignes 7, 8, et 9 d'autre part, seront communiqués ultérieurement par la Municipalité à la Commission.</p>

Demande de crédits complémentaires
au budget de fonctionnement 2025

N° de ligne	Remarques
14, 15	<p>La solution d'élaboration automatisée de procès-verbaux par IA choisie par la Municipalité est la solution Grammateus de AI Swiss Eperts Labs SA, entreprise sise à l'Innovation Park de l'EPFL. La période d'évaluation initiale de la solution est passée de 3 mois à 6 mois, pour un montant de Fr. 4'400.- (frais d'installation de la solution) + Fr. 32'500.- (location de la solution pour 6 mois).</p> <p>La Municipalité n'est pas capable de répondre à une question d'un commissaire sur les coûts d'exploitation à terme de la solution si cette dernière est retenue. Ce dernier s'étonne déjà du prix exorbitant de la location en test, qui, s'il préfigure du coût futur d'exploitation, reviendrait à plus de Fr. 5'400 par mois, pour une fonctionnalité qui est disponible aujourd'hui via des outils commerciaux du marché à des tarifs sensiblement inférieurs (par exemple, la solution dans le cloud « plaud.ai », dont l'abonnement annuel Pro coûte environ Fr. 90, soit plus de 300 fois moins cher que la solution évaluée par la Municipalité).</p> <p>La Municipalité a recherché par principe une solution qui n'opère pas dans le cloud « pour des raisons de confidentialité », mais le commissaire rappelle que c'est une idée fautive que de croire que les solutions dans le cloud sont moins sécurisées que les solutions locales. C'est d'ailleurs plutôt l'inverse qui est vrai et ce n'est pas pour rien que la plupart des grandes entreprises internationales – dont les besoins en confidentialité sont clairement avérés – utilisent aujourd'hui des solutions basées dans le cloud. Typiquement, la solution « plaud.ai » respecte le RGPD européen sur la confidentialité des données, force l'encryptage de toutes les conversations enregistrées sur les serveurs dans le cloud (uniquement accessibles par le client) et assure contractuellement que les données produites (procès-verbaux, etc.) ne seront pas utilisées pour entraîner les modèles de langage AI.</p> <p>Sans contraindre la Municipalité à choisir telle ou telle solution, la Commission des Finances invite néanmoins cette dernière à évaluer d'autres solutions moins luxueuses, mais qui répondent aux exigences factuelles de fonction et de sécurité à un coût raisonnable, que la solution choisie soit hébergée localement ou dans le cloud. C'est pour cette raison que la Commission compte amender le présent préavis pour faire supprimer cette dépense (voir amendement ci-après).</p>
17	<p>Pour rappel, le loyer encaissé par la commune pour l'immeuble d'Epenex est de Fr. 380'400 au compte 503.4271.03. Les honoraires de gérance se montent donc à environ 5% du loyer perçu.</p>
30 à 34	<p>Suite au départ d'un employé municipal, la prestation de conseiller en Ecole & Famille a été externalisée. Les frais liés à l'ancien employé, aux lignes 30 à 33, viennent donc en déduction du budget.</p>
35	<p>Les frais de CAD non budgétés semblent être récurrents. Les commissaires s'interrogent sur les raisons pour lesquelles ces frais sont régulièrement "omis" lors du budget.</p>
36 et 37	<p>Il s'agit là d'une bonne opportunité identifiée par le Directeur de l'école qui « cherche de la place » à tout prix pour la rentrée prochaine.</p>
38	<p>Outre la maintenance du complexe, la pompe primaire de chauffage doit être changée.</p>

**Demande de crédits complémentaires
au budget de fonctionnement 2025**

DISCUSSION

En ce qui concerne les points 14 et 15, les coûts annoncés pour la solution la solution d'intelligence artificielle d'élaboration automatisée et sécurisée des procès-verbaux sont jugés déraisonnables par la Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, alors que ces besoins pourraient être comblés à l'aide de solutions commerciales prouvées et utilisées tant par des compagnies internationales que par des PME à un coût sensiblement inférieur.

Par ailleurs, les commissaires sont d'avis que la période de test de la solution aurait dû être entièrement offerte ou du moins proposée à un coût largement réduit. En l'état, la Commission des Finances a l'impression que la Municipalité finance le développement même de la solution ; bien que favorable à l'innovation et aux startups de l'EPFL, la Commission pense que la Commune n'a pas vocation à se porter ou se substituer à des investisseurs de cet écosystème.

En ce qui concerne le point 10, la Commission des Finances, dans une large majorité, estime que la réfection des marquages du stade du Croset n'a pas de caractère urgent. Cette dépense peut être intégrée dans le budget 2026.

AMENDEMENTS

Par conséquent, la commission des finances propose deux amendements au présent préavis :

Amendement 1

Le montant de Fr. 32'500.- de la ligne 14 pour Location provisoire d'une solution d'intelligence artificielle pour l'élaboration automatisée et sécurisée des procès-verbaux sur une durée de six mois, ainsi que le montant de Fr. 4'400.- de la ligne 15 pour Installation de la solution d'intelligence artificielle pour l'élaboration automatisée et sécurisée des procès-verbaux sont retirés de la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025.

Amendement 2

Le montant de Fr. 29'300.- est retiré de la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025, et sera porté au budget 2026.

VOEU

Par ailleurs, la commission des finances souhaite qu'une communication fluide et qu'une visibilité adéquate soient mises en place pour informer la population du projet pilote du Transport A la Demande TAD des TL (point 13), en amont du démarrage de la phase de test.

En outre, elle souhaite recevoir un rapport préliminaire après trois mois de mise en service, permettant d'avoir une première visibilité sur l'adoption du service TAD par la population, et ainsi permettre au Conseil d'évaluer la pertinence du montant qui figurera au Budget 2026.

REMARQUE

Finalement, la Commission des Finances note que le rapport relatif à la demande de crédits complémentaires au budget 2021 stipulait que « la commission des finances regrette aussi que certaines demandes de crédits supplémentaires, à priori prévisibles, n'aient pas été prises en compte initialement dans le budget 2021 ».

CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS PREAVIS N° 2025/09

Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025

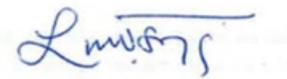
De manière identique, La Commission des Finances souhaiterait à l'avenir que les dépenses clairement prévisibles soient dûment annoncées dans le Budget et non via les Crédits Complémentaires.

CONCLUSION

Par conséquent, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2025/09 tel qu'amendé.

Ecublens, le 7 mai 2025

Le Président



Rémy Enga Luye

Le Rapporteur



Nader Donzel